

ASSIDUITÉ.

- 1er. Prix, Paul Gardin, Charles Bellemare, Emile Hubert, Adolphe Hubert, Hercule Gagnon.

LECTURE.

- 1er. Prix, Frédéric Daveluy, Maxime Bellemare, Charles Bellemare, Isaac Désaulnier, Hercule Milot, Albert Bellemare, Zoé Bellefeuille.

ÉCRITURE.

- 1er. Prix, Pierre Milette, Narcisse Gélinas, Calixte Désaulnier, Hercule Milot, Onézime Guillemette, Antoine Lamy.

CORRESPONDANCES.

Petites Misères Politiques.

M. le Rédacteur. Me permettez-vous de faire une ou deux réflexions sur un de vos articles qui a pour titre les mots ci-dessus cités? A ceux qui vous disent, — parce que vous avez le courage de refuser la candidature de P. B. Dumoulin Ecr., qui dans votre opinion et dans la mienne, est indigne de représenter la ville. — "Mais vous êtes donc Cauchoniste!" — vous répondez: — "le nom de M. Cauchon n'est rien, mais c'est le principe anti-ministériel que nous soutenons dans M. Cauchon." — Jusque-là, Monsieur, je n'ai qu'à vous applaudir, mais vous ajoutez: "M. Cauchon a commis de graves erreurs politiques, mais qui sait s'il ne deviendra pas un sincère démocrate, etc., etc." Ce sont, Monsieur, ces paroles que je n'ai pas aimé à lire sur votre journal, car je les considère comme une injure à l'adresse du parti démocrate. Que l'on recommande M. Cauchon comme anti-ministériel, c'est bien, mais que l'on se borne là, car c'est une injustice à commettre envers nous que de lui supposer, même la pensée d'une telle conversion, et de faire servir cette supposition quasi-impossible à sa recommandation et à celle de ses partisans et amis politiques. Anjourd'hui que notre parti triomphe et triomphera demain plus éloquentement et plus efficacement encore, nous ne devons pas faire profiter M. Cauchon, notre ennemi juré, des premiers fruits d'une victoire si chèrement disputée contre lui particulièrement, et cela rien que par la supposition prônée qu'il pourrait devenir notre ami, chose qui aujourd'hui est pour un aspirant à la candidature, une recommandation au lieu d'être une condamnation, comme par le passé. M. Cauchon n'a pas, tant s'en faut, mérité cette faveur de nous.

en eux, car ce sont des ennemis que vous aimez. Aussi, électeurs trifluviens, votez contre P. B. Dumoulin, Ecr., parcequ'il est ministériel et sera n'importe ce qu'on voudra qu'il soit, sans aucun égard pour vous qui l'aurez élu, et votez pour M. A. Polette comme un anti-ministériel, c'est-à-dire comme voulant la fin d'un ministère qui vous a abusés et vous abuserait encore, mais le votez pas pour lui comme ayant des tendances à la démocratie, car il est le partisan de M. Cauchon l'absolutiste par excellence. Voilà Monsieur le Rédacteur le langage que j'aurais aimé voir tenir dans cet article de votre composition, et croyez, que cette opinion même est partagée par plusieurs amis.

UN DÉMOCRATE. YAMACHICHE, 21 Juillet 1854. M. le Rédacteur. Notre district des Trois-Rivières peut à juste droit prendre un rang distingué, dans les 7 districts qui divisent maintenant notre Bas-Canada, sous le rapport des Institutions ayant trait à l'éducation et à l'instruction publique, tout circonscrit qu'il soit dans ses limites territoriales, l'importance de son sol, le chiffre de sa population, l'énergie de ses habitants, la propension marquée qu'on y remarque à s'instruire et à tendre au progrès, joints à cela un esprit sincère de piété et un patriotisme sage et tempéré, attirent l'attention particulière des étrangers qui le visitent.

Sans mentionner d'une manière spéciale l'existence déjà avantageusement connue du vaste Séminaire de Nicolet et du beau Convent des Dames Ursulines des Trois-Rivières, qui distribuent respectivement à la jeunesse des deux sexes le pain précieux de l'instruction sur Pêcheville la plus avancée; sans parler d'avantage de l'importante Académie des Trois-Rivières, où une instruction complète et pratique en français et en anglais procure le bienfait de rendre nos jeunes gens propres à tous les emplois de la société; sans oublier la nouvelle Académie de dames de St-Géorgie, qui promet de rivaliser de zèle et de succès avec toute autre institution de ce genre; je me bornerai à mettre en relief les deux écoles chrétiennes tenues aux Trois-Rivières et ici à Yamachiche par les Frères de l'Institution du vénérable et bienheureux Jean Bte. de la Salle, et celle tenue à cette dernière place par les Sœurs de la Congrégation de Montréal.

Nous avons eu l'avantage et le plaisir d'assister à leurs exercices littéraires, le 10, le 13 et le 20 de ce mois, et je puis dire que les impressions qui m'en sont restées sont longtemps pour moi des émotions vives et remuantes. Les beaux principes de conduite religieuse, morale et civile que j'ai vu développer avec un talent surprenant par la jeune bouche d'enfants tout nouvellement initiés à l'étude; des dialogues très bien exécutés énumérant avec une éloquence logique les avantages incontestables de l'éducation et de l'instruction pratiques dans toutes ses branches, et démontrant à l'évidence leur indispensabilité, deux objets dont on nous a fait saisir avec lucidité et la différence et cependant la liaison inséparable; la récitation heureuse de traits historiques intéressants et de fables morales et instructives; l'exécution admirable l'ouvrage de dessin, de calligraphie, de plans, de cartes géographiques et d'ouvrages de fantaisie en laine, en fil et en perles; enfin la facilité et l'aplomb avec lesquels les élèves ont répondu aux diverses interrogations qu'ils ont eu à subir sur la lecture, la grammaire, l'analyse, l'arithmétique, la géographie et l'histoire, de plus les principes et l'exécution enthousiasmante du chant, ceci exclusivement à l'école des Trois-Rivières, leur ont fait honneur, et témoignent hautement du talent, du zèle et de la compétence supérieure des instituteurs et des institutrices placés à la direction de ces précieuses maisons.

Il me sera bien permis de fixer d'une manière toute particulière l'attention du public sur l'école chrétienne du village d'Yamachiche, une école dont l'ouverture ne date que de quelques mois, pas un an encore, avec des enfants, les trois quarts pris à la première lettre de l'alphabet, pas moins de 150 enfants adonis et inscrits dès la première semaine, tous de la paroisse, l'exigence de la bêtise n'ayant pas permis pour le moment d'en recevoir davantage; et dans ce court interval, ces enfants ont si bien été dirigés, stimulés et portés à l'étude que leurs progrès étonnants et le degré d'instruction qu'ils ont parvenus nous autorisent à considérer à la hauteur des autres institutions semblables antérieurement ouvertes, et je dois en justice ajouter que le vénérable supérieur provincial, le Frère Facile, l'a classée tout dernièrement au 3me rang des écoles chrétiennes établies dans le Bas-Canada. L'examen public et la distribution des prix furent, hier le 20, présidés par Messieurs J. H. Durion, notre digne curé, et honorés de la présence de plusieurs membres respectables du clergé et d'un nombre immense d'assistants de cette paroisse et des alentours. Honneur et reconnaissance au zèle et au dévouement de nos bons Frères, et surtout témoignage sincère en faveur du talent distingué du respectable directeur, le Frère Léon, dont nous souhaitons que la santé épuisée se rétablisse et nous le conserve longtemps.

Les dimensions de cette maison sont en voie d'agrandissement, et à la rentrée des classes, cet automne, elle présentera un local de 80 pieds de façade, à deux étages, et nous serons heureux de pouvoir offrir à nos compatriotes de tout le comté et des comtés voisins l'occasion de partager notre avantage; il y aura dorénavant une classe pour l'anglais. O mânes vénérés de M. Dumoulin, vous devez tressaillir de joie et de satisfaction, lorsque, de votre séjour bienheureux, vos regards se penchent vers les dômes de ces deux belles maisons d'éducation que vous nous avez, en passant de cette vie à l'autre, léguées pour notre part dans votre héritage terrestre; votre mémoire nous sera impérissable. Je joins à ceci, M. le rédacteur, s'il vous plaît, la liste des récompenses solennelles distribuées à l'école chrétienne d'Yamachiche. J'ai l'honneur d'être, avec amitié, Votre obéissant serviteur. PIERRE HUBERT, Inspect. d'École.

Qu'il était beau ce jour pour ces nouveaux venus de voir que depuis quatre ans seulement il n'y avait que fort, ils pouvaient se réunir au nombre de 250 et offrir un édifice à leur Dieu. Ce jour ils eurent Messe, Vêpres et Sermon. Paroles prononcées par le révérend Messire Sirois où l'encouragement le plus fort leur fut donné.

UN ASSISTANT.

Affaires d'Orient.

MISSOLOGON, 14 juin.—Les bandes armées de l'Épire ont été dissoutes. Les Turcs quittent Arta et vont en Tessalie pour réprimer la révolte, qui règne encore dans ce pays. On dit qu'Hadji-Petros a occupé Nicola avec 6,000 hommes. Ziaras a battu Abdi-Pacha.

— On écrit de Craovie, le 17 juin, à l'Öst-Deutsche-Post (de Vienne): "Toute notre frontière est couverte de soldats russes. On compte qu'il s'y trouve 200,000 hommes avec 330 canons. Les troupes qui ont été réunies dernièrement en Bessarabie, près de Bolzy et de Kiszenev ont été dirigées vers Lipkeny et Skuliany, sur le Pruth. Des colonnes de troupes russes sont arrivées sur le Dniester et se préparent à le passer à Uzyva, à Mohelov et à Rasykov, où l'on construit en toute hâte des ponts de bateaux auxquels on a l'ordre de travailler, même les dimanches et fêtes.

TRIESTE, 21 juin.—Les trois commissaires français, anglais et grec, envoyés en Thessalie pour engager les insurgés à se soumettre, n'ont pas réussi. Caratasos seul a cédé; il a été, avec le corps qu'il commandait, transporté à Négrepont. Hadji, avec 8,000 hommes, se dirige vers Larissa. Philaretas a battu, dit-on, une colonne turque venant de Volo. Trévisonne, le 4 juin.—Le général Kanikoff est nommé ambassadeur à Téhéran, en remplacement du général Dolgorouki.

Schamyl avance avec 25,000 hommes et douze pièces de canon. Les Turcs fortifient Redout Kalé.

KALARASCH.—Les opérations contre Silistrie ont été suspendues quant à présent. Les troupes russes sont excessivement découragées.

BUCHAREST, le 18 juin.—Les Russes ont évacué Margarelli et Simotiza. De nombreux corps de troupes se retirent de la Valachie en Moldavie. 5,000 Turcs ont occupé de nouveau Turtukai. Les communications entre Silistrie et Schumla sont assurées.

— On écrit de Vienne, le 24 juin: "Les armements des Persans continuent. 10,000 hommes de troupes régulières et 20,000 irréguliers doivent être réunis sur l'Araxe, qui forme la limite entre la Perse et la Russie. L'attitude de la Perse vis-à-vis de la Russie devient de plus en plus menaçante. Des lettres de Téhéran disent qu'elle demande les provinces de Nakhtevan quelle a cédées à la Russie par des traités antérieurs."

— On écrit de Vienne, le 25 juin, à l'Öst-Deutsche-Post. "Les troupes alliées doivent entreprendre, de concert avec la flotte, et sous le commandement du maréchal Saint-Arnaud, une expédition contre la Crimée; elles y débarqueront et saisiront le pays à titre de gage. On prépare à Varna et à Baltschik 200 bâtimens de transport."

VIENNE, 27 juin au soir (HERMANNSTADT, 27 juin).—Le général Schlikens est mort. Le général Buelberg désigne l'évacuation de Bucharest. Toutefois les Russes se retirent avec grand empressement vers la Moldavie.

— La Fremdenblatt donne des nouvelles de Bucharest du 22 juin. A cette date, les Russes avaient commencé l'évacuation de la Valachie. Le corps d'armée commandé par le général Liprandi était attendu le 24 à Bucharest. Le quartier-général du corps d'armée Lüders avait été porté à Czernawola.

— Le Monitor publie la dépêche suivante: "On écrit ce soir (jeudi) de Vienne: "Le siège de Silistrie est levé, les Russes se retirent en masse. La retraite s'opère de tous les points de la Valachie, par Fokichany et Birlat. L'entrée des troupes autrichiennes en Valachie est décidée; le comte de Coronini, avec une première division suivie d'une seconde, à l'ordre de se tenir prêt à descendre la Danube jusqu'à Giurgewo, et de Giurgewo il marchera sur Bucharest. On écrit à M. de Bruck de se mettre immédiatement en communication avec la Porte pour s'entendre sur les combinaisons politiques et militaires qu'exige le mouvement de l'armée autrichienne. Le colonel Halik part pour le quartier général d'Omer-Pacha et à l'ordre de s'aboucher avec les commandans des troupes françaises ou anglaises pour combiner les opérations des trois corps d'armée."

MARSEILLE, 25 juin.—On vient de recevoir par le navire à vapeur le Siny des nouvelles de Constantinople en date du 15 juin.

L'avant-garde de l'armée anglo-française est arrivée à Grava, entre Varna et Schumla.

L'escadre de l'amiral Bruat entra dit-on, dans la mer Noire, dans le but de prendre part à une opération en masse des flottes combinées.

L'armée turque d'Asie compte 70,000 hommes, sous le commandement en chef du général Gouy. Elle est organisée sur trois lignes fortifiées par de nombreuses batteries. Schamly se trouve à quel ques étapes de Tiflis.

Les dernières nouvelles d'Athènes sont du 17 juin. Hadji-Petros a cédé loyalement aux invitations des envoyés des puissances alliées, et renonce à l'insurrection, sous la promesse que les chrétiens de Thessalie seront protégés par ces mêmes puissances. Le ministère grec a demandé des comptes financiers à certains chefs des insurgés.

Eugène L'Émyer, Rédacteur. W. H. Rowen et Cie, Propriétaires.

L'ÈRE NOUVELLE.

TROIS-RIVIÈRES, MERCREDI 26 JUILLET 1854.

Opinion Publique.

Nous avons sur notre table une masse de correspondances de tous les calibres. Dieu sait ce que cette masse renferme d'hallucinations, d'erreurs, d'élucubrations, de non sens, enfin (disons le mot) de ministères. On voudrait que nous répondions à tout cela. Si nous y étions condamnés, nous briserions de suite notre plume. Notre journal, c'est vrai, est ouvert à toutes les opinions politiques. Mais au moins faut-il que ces opinions soient au moins tout-décemment exprimées; et pas qu'elles reposent au moins sur le gros bon sens.

Durant le temps des élections surtout, les correspondances pullulent.

Il y a deux classes de correspondants: 1° Ceux qui prennent la presse pour une halle, c'est à dire qui s'imaginent qu'un journal est obligé de copier toute leur haine personnelle, portant les personnalités, les injures qu'il leur plaît d'écrire, ou de griffonner contre celui-ci ou celui-là.—A ces gens là nous dirons invariablement: Vos œuvres iront mourir ignorées dans un panier que nous avons expirés. Nous appelons cela le panier aux sottises.

2° Ceux qui pensent bien; mais qui s'expriment mal, ou mieux, qui écrivent mal, faute d'éducation suffisante. Ceux là nous les respectons infiniment. Mais, nous leur avons déjà dit, un rédacteur a déjà assez de sa propre besogne. L'obliger à refaire celle des autres, ce serait le rendre esclave. Nous n'avons pas envie de l'être. Toutefois il ne faut pas que cela décourage personne de nous communiquer ses opinions qui peuvent nous servir grandement, à notre feuille d'abord, mais au pays surtout dont nous voulons la prospérité. Nous ne manquons pas de bonne volonté chaque fois que le temps nous le permettra, vos idées viendront le jour nous ferons en sorte qu'elles le voient. C'est notre intérêt, comme le vôtre. Mais si elles ne paraissent pas, ne nous en faites pas un crime. Dans ce cas, vous vous direz: "C'est que le rédacteur n'a pas le temps."

Ainsi donc, règle invariable: 1° Point de correspondance admissible dans L'Ère Nouvelle, si elle a trait au caractère privé de qui que ce soit, ou à quelque transaction individuelle sans aucun intérêt pour le public.

2° Toute correspondance concernant les intérêts publics sera reçue avec le plus vif plaisir et avec la plus grande reconnaissance; mais nous prions les auteurs de nous épargner autant que possible un surcroît d'ouvrage.

Les remarques précédentes, comme de raison ne s'adressent nullement à notre correspondant UN DÉMOCRATE. De pareils écrits ne nous donnent aucun trouble; quant à la forme il n'y a rien à corriger; et nous l'en voyons au typographe. L'article est écrit en bon français.

Quant au fond, nous nous permettrons quelques remarques. Nous serons bref.

Notre correspondant fait allusion à notre article du 15, intitulé "Petites misères politiques." Nous croyons sincèrement qu'il n'en a pas bien saisi le sens.—C'est là tout l'inconvenant.—Pourtant il semble que nous nous sommes expliqué assez clairement. Mais tout le monde est sujet aux erreurs! Là dessus il serait bien imprudent de jeter la pierre à un autre!

Pour la satisfaction de notre correspondant et de tous ceux qui pensent comme lui (le petit nombre) nous répétons en d'autres termes ce que nous avons déjà dit.

Parlons peu et parlons bien. Surqu'il repoussé le rôle qui a été l'Administration.—Sur le refus de la part du Ministère d'avoir négligé de travailler à faire disparaître un fléau qui écrase le pauvre peuple d'avoir négligé d'effectuer cette réforme, (tenure seigneuriale) que le PARTI DÉMOCRATE demandait. Le parti démocrate, celui contre lequel M. Cauchon n'a cessé de tonner. Eh bien aujourd'hui, il faut croire que M. Cauchon sent toute l'influence qu'a acquise ce parti. S'il le sent, s'il veut revenir à nous (répétons le) est-ce qu'il serait illogique de le rejeter!

On parle du passé de M. Cauchon.—Laissons le passé, ce n'est pas le temps d'en parler momentanément. Songeons au présent. Quant au futur, qui peut prédire juste? Est-ce vous, M. le correspondant!

Est-ce vous qui pouvez dire que M. Cauchon suivra la même conduite que par le passé?

Si vous dites oui; nous dirons-nous, point de M. Cauchon; comme nous l'avons déjà dit. C'est tout simple cela.

Au reste, à quoi bon notre programme politique est clair.

Jusqu'à présent M. Cauchon nous a combattus, nous, hommes de progrès. A l'heure qu'il est M. Cauchon nous sert. Nous nous en servons; et c'est tout logique....

C'est un dernier mot.

Nouvelles Electorales.

TROIS RIVIÈRES.—Triomphe complet con l'Administration. M. Polette élu.

MASKINONGÉ.—Jos. Turcotte, Ecr., a été élu pour ce comté.

MONTRÉAL.—MM. Dorion, Holton et Young sont les élus à une grande majorité.

COMTÉ DE ST-HYACINTHE.—M. Sicotte a triomphé. Encore un anti ministériel.

QUÉBEC.—Ici le Ministère a triomphé. MM. Chabot, Blanchet et Alieyn sont élus. Cette victoire ministérielle s'explique facilement.

MUNICIPALITÉ

De la Ville des Trois-Rivières

Séance spéciale du Conseil Municipal convoquée par ordre du Maire, pour nommer un bureau sanitaire local en conformité à l'acte 12 Victoria chapitre 8, tenue samedi le 22 de Juillet courant. Présents: John McDougall, Maire, Louis Clair, H. G. Fearon et A. L. Desaulniers, conseillers. Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté. Sur motion de M. Fearon, secondée par M. Clair, il a été Résolu.—Que les Messieurs suivants soient nommés pour former le bureau sanitaire local, savoir: Le Maire, A. L. Desaulniers, H. G. Fearon, Dr. Gilmour et Dr. Badaux.—Ajourné.

NAVIGATION DU ST-MAURICE.—La chaudière et autre appareil, pour le bateau à vapeur construit par MM. Norcross, Phillips et Cie., et qui doit naviguer des Piles à la Tuque, distance de 75 milles, sont arrivés de Lowell. Le capt. Low est parti avec de suite pour les Piles, où le bateau a été construit.

UNE VICTIME DE LA Foudre.—Samedi dernier, au Sud, presque vis-à-vis de la ville, un homme du nom de Dargi a été tué par la foudre; il étoit à faire sa prière vis-à-vis une croisée ouverte dans le haut de sa maison.

M. LE GRAND VICAIRE THOMAS MAGUIRE, chapelain des Ursulines, à Québec, est mort le 17, à l'âge de 78 ans. Il est généralement regretté et mérité de l'être.

CHOLÉRA.—Depuis le 24 Juin, 782 personnes sont tombées victimes de l'épidémie à Montréal.

— Les comptes du Secrétaire-Trésorier de la Municipalité de la Ville des Trois-Rivières, reçus trop tard pour ce numéro.

COLLABORATION.

Election des Trois-Rivières.

L'élection s'est terminée hier en cette ville par la proclamation de A. Polette, Ecr.; l'on peut dire que les réformistes ont remporté la victoire la plus brillante et que les ministériels ont été littéralement battus.

Depuis le jour de la nomination, où quatre électeurs seulement ont eu le courage de demander un poll pour Mr Dumoulin, le Candidat Ministériel, ce petit parti a fait tous ses efforts pour recueillir quelques partisans, mais ce fut en vain; après beaucoup de démarches, d'assemblées nombreuses, non pas par le nombre de ceux qui y assistaient, car nous voulons dire fréquentes, après beaucoup de cabales, ou à en fin compris que tout était inutile.

Les quatre zélés partisans de M. Dumoulin, qui le jour de la nomination avaient demandé un poll, lui sont demeurés fidèles jusqu'à la fin, et ont voté seuls pour M. Dumoulin, et encore sur ce nombre on dit qu'il s'en trouve un qui n'est pas qualifié, mais qu'importe, il a voulu témoigner son zèle pour le candidat de son choix!

Si les partisans de M. Dumoulin sont peu nombreux dans les Trois Rivières ils ont au moins le mérite d'être constants jusqu'à la fin et le courage de marcher seuls lorsque personne ne veut les suivre!!

Lundi matin à l'ouverture du Poll M. Dumoulin a compris que ce qu'il avait de mieux à faire étoit de résigner, et il l'a fait en envoyant une lettre à l'officier-rapporteur qui en a donné lecture aux électeurs avant le commencement de la votation, ce qui néanmoins n'a pas empêché les quatre zélés partisans de M. Dumoulin de voter pour lui!!!

L'élection s'est faite très-paisiblement, car ici les supports du ministère étoient en trop petit nombre pour pouvoir mettre le trouble, d'ailleurs ils ont senti leur faiblesse et ont compris qu'il étoit mieux pour eux de demeurer paisibles.

Point de corruption, point d'auberges ouvertes, point de consciences vendues, point de brigands et un anti-ministériel élu à une majorité de 237 contre 4, voilà ce qui en ce moment réjouit le cœur de presque tous les citoyens de la petite ville florissante et progressive des Trois-Rivières.

On doit comprendre maintenant que s'il fut un temps où, à Trois Rivières, les élections se faisaient avec de l'argent, ce que nous ne croyons pas, ce malheureux temps est maintenant passé.

Le progrès matériel a fait naître le progrès moral et l'indépendance pécuniaire a donné à notre population l'indépendance de caractère; on ne vend pas son honneur et sa conscience pour une misérable pastre quand en travaillant on peut la gagner dans sa journée.

Nous sommes donc très-heureux et très-satisfait du résultat de l'élection et nous espérons que ce résultat ne sera pas mis en oubli et que la marche qu'on a suivie sera un modèle pour les élections qui se feront dans la suite.

Le parti qui a remporté la victoire a compris qu'en se tenant unis le triomphe est facile; et le parti qui a essuyé une défaite aussi humiliante pourra se convaincre qu'on n'impose pas un représentant à une ville lorsque la très-grosse majorité des électeurs n'en veut pas.

NOUVELLES D'EUROPE.



New-York, 24 juillet. ARRIVÉE DU PACIFIC

Ce steamer Pacific est arrivé aujourd'hui. On rapporte que la Russie concentre 30,000 hommes contre l'Autriche. Dans un engagement entre les Bronts Russes et Bashi, ces derniers ont perdu 2000 hommes.

On rapporte qu'il y a eu 200 cas de cholera dans un seul jour à St. Petersburg. Les Turcs après de longs efforts dans l'arrondissement du 8, prirent possession de l'île Hakan et Omersa et ensuite l'île Grenago. Le prince Gortschakoff forma un camp de 30,000 entre Bucharest et le Danube. Aucune bataille d'importance n'a encore eu lieu. Napier a retiré sa flotte de devant Cronstadt.

La Prusse se ce l'Autriche à de nouvelles négociations. On a des soupçons assez forts sur la bonne foi de l'Autriche envers les alliés.

Mariages. A Ste-Genevieve de Batiscan, le 18 courant, par le Rév. M. F. X. Coré, M. L. Marchand, a Delle, Marie Elvise, la cinquième et dernière fille de M. Laurent Bertrand Saint Armand, tous deux de cette place.

En cette ville le 25 courant, J. Ete. Hercule, enfant de M. Louis Dupuis, fils, âgé d'un mois.

AVIS

EST par les présentes donné, qu'il sera reçu des Soumissions enchères jusqu'à LUNDI le 31 juillet, pour la construction en briques d'une Maison de Pompe, vingt pieds carrés, à être construite sur le terrain de la Fabrique.

Wm. McDougall, S. T. M. des T. R. Trois-Rivières, 26 Juillet 1854.

NOTICE

IS hereby given that SEALED TENDERS will be received until MONDAY the 21st July next, for building a Brick Engine House, twenty feet square, on the Fabrique ground.

Wm. McDougall, S. T. of the T. R. M. Three Rivers, 26th July 1854.

CONTRAT MALLE

DES SOUSSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes, et marquées "Soumission pour le service de la malle," s'ont reçues à Québec, jusqu'à midi, Samedi le 2 Septembre, pour le transport des Males de Sa Majesté, trois fois par semaine, chaque voyage se faisant entre Trois-Rivières et Pointe-Platon le jour et le soir.

Le transport sera fait en charette ou en calèche tirée et n'arrivera qu'au point de destination ordinaire, visitant tous les bureaux de Postes établis sur la route.

La vitesse du voyage ne devra pas être moins de 5 milles par heure, les stations et départs pour toutes fins y inclus.

Les Jours et Heures de l'Arrivée et du Départ devront être convenus, sujets au droit du Maître-Général des Postes de les changer, lorsqu'il le trouvera convenable.

Étê de partir de Trois-Rivières tous les Lundis, Mercredis et vendredis à huit heures du matin et de partir de la malle à la Pointe-Platon les mêmes jours à sept heures du soir—encore de partir de Pointe-Platon tous les mardis, Jedis et Samedis à cinq heures du matin et de partir de la malle à Trois-Rivières les mêmes jours à quatre heures de l'après-midi.—En hiver de partir de Trois-Rivières à midi les Lundis, Mercredis et vendredis, et de partir de la malle à la Pointe-Platon à six heures du soir—encore de partir de Pointe-Platon à six heures du matin les Jedis, Jedis et Samedis, et de partir de la malle à Trois-Rivières les mêmes jours à quatre heures de l'après-midi.

Le Contrat s'il est rempli avec satisfaction, continuera pour un terme n'excédant pas quatre années; Le Maître-Général des Postes se réservant le droit de terminer la convention en aucun temps, avant l'expiration des quatre ans, si l'intérêt public le requiert, en donnant trois mois d'avis au Contracteur auparavant.

Chaque Soumission devra spécifier le prix en totalité, et être accompagnée de la signature de deux cautions responsables, promettant que, dans le cas où la soumission serait acceptée, le Contrat sera dûment exécuté, par la partie soumissionnaire, pour le prix demandé; et promettant aussi d'être responsable avec le Contracteur, dans la somme de \$200 pour la due exécution du service.

Les Soumissions doivent se faire sur les formules imprimées qui sont fournies par le département, et qu'on peut avoir en s'adressant aux maîtres des Postes de Trois-Rivières, Bécancour ou Pointe-Platon.

E. S. FREER, P. O. Insp. C. E. Montréal, 22 Juillet 1854.

AGADÉMIE DES TROIS-RIVIÈRES.

EN conséquence de la grande chaleur, il a été décidé de déléguer un comité de quatre personnes, des classes de cet Institution, jusqu'au premier Août prochain.

AVIS

EST par le présent donné que "L'ASSOCIATION TELEGRAPHIQUE ÉLECTRIQUE BRITANNIQUE AMÉRICAINE DU NORD," s'applique à la prochaine session du Parlement Britannique, pour avoir le droit de construire des lignes, ou autres arrangements à tout ligne télégraphique, pour amener leur capital, et pour des amendements à leur Acte d'Incorporation.

Québec, 8 juillet 1854.

Terres à Vendre.

LE soussigné offre à vendre dans la paroisse de St-Maurice savoir: Rang St-Jean No 2 et 3. Rang Ste-Marguerite No 1. Rang des grains No 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, contenant chacune 3 arpents de front sur 20 de profondeur. D'autres lots dans Shawanaga No 11, dans le 1er rang et No 17 dans le 4ème rang, à des conditions favorables.

E. L. PACAUD, Trois-Rivières, 25 Juin 1854.

ATTENTION.

LE soussigné tout en exprimant ses plus vifs remerciements à ses amis et au public en général pour l'encouragement et l'assistance qu'il en a reçu, avant son départ pour St-Maurice, informe qu'il est de retour en cette ville et qu'il vient d'établir son magasin dans la rue du Platon, entre M. Lamb et M. Ritter.

Il aura constamment en magasin, un assortiment considérable de chaussures de toute espèce, tel que: Souliers et Bottines fins de dames, Souliers, Bottes et Bottines de messieurs, Cuiques en cuir et caoutchouc pour dames et messieurs.

Aussi: Bottes à chevilles pour les voyageurs, Bottes sauvages, Cuir canadien, etc. etc.

Le tout à des prix très modérés: JOS. GODIN, Trois-Rivières 22 juillet 1854.

MAISON DE PENSION.

QUELQUES personnes respectables, et unie, peuvent avoir leur pension avec Châleux, Meublé, ou non garni, dans la maison commode, et bien située, de feu M. Bédoin, près de l'Établissement de MM. Norcross, Phillips et Cie, en s'adressant sur les lieux.

Mme. S. B. CHAURETTE, Trois-Rivières, 18 Juillet, 1854.

AVIS.

LE soussigné, ayant été nommé pour régler les affaires de la succession de feu Jean Baptiste Bouchard, ou son vivant cultivateur, et commettant de feu M. St-Bernard, requiert par le présent, toutes les personnes créancières envers la dite succession de payer leurs créances, et celles qui ont des réclamations contre icelle succession de les présenter.

L. BOUCHER, N. P. St-Barnabé, 13 juillet 1854.

AVIS.

LE soussigné offre à vendre la magnifique maison appartenant ci-devant au feu James Burns, etc., située au coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.

Une superbe maison située dans la rue Bonaventure. Qu'un excellent jardin, situé entre les rues Bonaventure et Alexandre.

G. J. LUCKERHOFF, Agent, rue St-Antoine, Trois-Rivières 12 juillet 1854.

BATISSE DE PERRY.

EN ARRIÈRE DU CONSEIL DE VILLE. PROVISIONS, ÉPICERIES, LIQUEURS, ETC.

M. C. PERRY.

ST-CRÈS: 20 Bouteilles de Cassis de blanche, 30 Bouteilles de sucre de raisin.

THÉS NOIRS: 10 Caisses de Souchong supérieur, 12 Boîtes de Souchong excellent, 10 Boîtes de bon Congou, 15 Boîtes de Oolong supérieur.

THÉS VERTS: 15 Boîtes de Hyson supérieur, 12 Boîtes de Gunpowder très bon, 17 Boîtes de Young Hyson extra beau, 50 Boîtes de Twankay supérieur.

CAFÉ: 12 Sacs de Java meilleure qualité, 20 Sacs de Rio, excellent.

Rafins, Corinthe, Riz, Orge, Farine pour les Familles, Fromage, Beurre, Lard, Poisson, Eau de Vie, Vins et tous les articles qu'on peut désirer, aux plus bas prix.

Trois-Rivières, 24 juin 1854.

THREE RIVERS GAS COMPANY.

NOTICE is hereby given that a third call of TEN PER CENT on each share, being ten shillings per share of five pounds, of the Stock of the Three Rivers Gas Company having been resolved on by the Trustees of the said Company the said installment is hereby required to be paid on or before the fifteenth day of August next, to the undersigned.

Wm. McDougall, Sect. Trés. C. de G. de T. R. G. C. Three Rivers, 8th July 1854.

Notice.

PERSONS desirous of taking STOCK in the Three Rivers Gas Company are hereby informed that the Books of the said Company are kept open for that purpose at the office of the undersigned.

Wm. McDougall, Sect. Trés. 25th January 1854.

MARCHANDISES SECHES, DU PRINTEMPS.

LE soussigné offre en vente un grand et magnifique assortiment de Marchandises de Goût, dont il dispose au plus bas prix possible, à son magasin, rue Notre-Dame.

GOD. LASSALLE, Trois-Rivières, 14 Juin 1854.

NOUVELLE DECOUVERTE.

Pour remettre les Lits de Plume à neuf.

MOYEN et MOYOT, Plumassiers et Matelassiers, de Montréal.—Ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils remettent les lits de plume à neuf au moyen du procédé infallible qu'ils emploient, la plume fut elle dans le plus mauvais état. Ce même procédé a le double avantage de détruire la mite et tout ce qui peut nuire à la conservation de la plume et de leur donner une fraîcheur et une douceur inconnues. C'est à M. Moynet et Moynet de faire avec trois lits le volume de quatre, plus simple que la plume était neuve.

Yveson Courty, en face de l'Église Anglaise, Trois-Rivières, 21 juin 1854.

BIENVENU & LAFRENYAYE.

VIENNENT DE RECEVOIR, 1,000 PAIRES de Bottes, Recevoient de ma n de Québec quelques douzaines de Chaussures contre le choléra.

BIENVENU & LAFRENYAYE, Trois-Rivières, 5 juillet 1854.



AVIS.

EST par les présentes donné aux Censitaires des Seigneuries de Lauzon, Silvey, Notre-Dames-Anges, St-Gabriel, Belair, Rivière, Cap de la Moquele, Lac-Paroisse, et à ceux des Fiefs et Arris—Fiefs appartenant à Sa Majesté, situés dans la Cité de Québec, la Ville des Trois-Rivières et leur Bâties ou dans aucune autre partie du Bas Canada, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, désirant faciliter le changement de tenure dans ces Seigneuries et Fiefs, a ordonné, de l'avis de Son Conseil, que tout acquéreur qui, sous un mois de la date de son acquisition, demandera à commettre et commettra la tenue de la propriété acquise, conformément au Statut provincial de la 10 & 11 Vict. ch. 111, obtiendra la remise des Fiefs et Ventes dus sur son acquisition, pourvu qu'il paie comptant l'indemnité fixée par la loi, ou au moins vingt-cinq louis, si la propriété est située dans la Cité et Bâties de Québec; et douze louis dix chelings, si elle est en dehors de ces localités, lorsque la dite indemnité excédera les dites sommes respectivement.

A. N. MORIN, Commissaire des Terres de la Couronne, Département des Terres de la Couronne, Québec, 29 mai 1854.

NOTICE TO LUMBERERS.

LUMBERERS who have operated during the past winter within the agency of the undersigned are hereby notified that no Timber or saw logs will be exempted from duty except such as may be proved by affidavit to have been cut upon private lands, such affidavits to be made from personal knowledge and to describe distinctly in each case the lot on which the timber, for which exemption is claimed, was cut and the precise quantity cut thereon. For Rafts bound to Quebec Market, the undersigned will grant clearances showing the quantities proved to be from private lands, and duty will be levied on whatever surplus the said Rafts may be found to contain over the quantities stated in such clearances as the product of private lands.—Statements will also be required of the quantities cut on public lands, and any false statement subjects the Timber to Seizure and confiscation any Raft from this agency arriving in Quebec or other place, for sale or exportation without a clearance from this office will be subject to proceedings, inevitably resulting in detention and consequent loss to the owner.

OLIVER WELLS, Survey. Cr. Timber, Crown Timber Office, Three Rivers, 17th May 1854.

Aux Entrepreneurs de Bois.

LES Entrepreneurs de bois qui en ont fait durant l'hiver, en vertu de l'agence du soussigné, sont notifiés par les présentes qu'aucun Billot, ou bois qu'on ne sera exempt de leur, excepté celui qui sera prouvé par affidavit avoir été coupé sur des terres privées. Ces affidavits devront mentionner des commissions personnelles et devront mentionner strictement le lot sur lequel tel bois a été coupé, la quantité précise de ce bois coupé sur chaque dit lot. Le soussigné donnera clearance pour chaque case consigné au marché de Québec pourvu qu'on ait prouvé que le bois composant la dite charge a été pris sur des terres privées—mais on prélèvera le droit sur le surplus que contiendra la dite charge au-dessus de la quantité stipulée dans chaque clearance, comme produit de terres privées. Des d'avis seront aussi requis pour la quantité coupée sur des terres publiques; et sur aucun état erroné, le bois sera saisi et confisqué. Aucune charge arrivant à Québec, ou ailleurs, sous cette agence, pour ven ou exportation, sans clearance de Bureau, sera délégué aux risques et péril de propriétaire.

OLIVER WELLS, Survey. Bois. Cr. Bureau des Bois de la Couronne, Trois-Rivières, 19 mai 1854.

CI-DEVANT

T. LARUE, A. LARUE.

LE soussigné prend la liberté d'informer ses amis, les citoyens de cette ville et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin dans la maison si longtemps occupée par son père, M. Auguste Larue. Ses marchandises sont toutes nouvelles, de bon goût et des mieux choisies. Ses prix sont assez bas pour offrir la concurrence avec qui que ce soit. Les Messieurs du clergé trouveront à son magasin un assortiment complet d'étoffes de Soie et de Laine, etc., etc., assorties de Chapeaux convenables. Il tiendra aussi une librairie sur un bon pied.

Il attend, tout prochainement plusieurs caisses de livres venant directement de France; consistant tant en livres de Théologie, que de Littérature et d'École. Un seul prix est établi dans sa maison.

Point de crédit; Conséquemment, bon marché et bas prix pour toutes personnes qui veulent en profiter.

Qu'on vienne voir et visiter ses effets avant que d'aller ailleurs.

Il aura constamment le meilleur Vin de Messe, T. LARUE, Trois-Rivières 7 Juin 1854.

COMPAGNIE DE GAZ DES TROIS-RIVIÈRES.

AVIS est par le présent donné que les Directeurs de la Compagnie de Gaz des Trois-Rivières ont résolu de faire une troisième demande de DIX POUR CENT en dix schellins par action de cinq louis du Fonds de la Compagnie, et les actionnaires sont requis de payer le dit versement le ou avant le quinze d'Août prochain, au soussigné.

Wm. McDougall, Sect. Trés. C. de G. de T. R. Trois-Rivières, 8 juillet 1854.

AVIS.

TOUTES personnes désirant vendre des parts de la Compagnie de Gaz des Trois-Rivières, sont informées que les Livres de la dite Compagnie sont toujours ouverts au Bureau du soussigné.

Wm. McDougall, Sect. Trés. 20 Janvier 1854.

Remède

CONTRE LE CHOLÉRA. MIXTION ASTRINGENTE CONTRE LE CHOLÉRA.

CETTE préparation est, d'après l'expérience d'un bon nombre de Médecins, un des moyens les plus sûrs de prévenir cette terrible maladie, en arrêtant la Diarrée aussitôt qu'elle se déclare.

Prix 30 sous. Préparée à la Pharmacie du Dr. DUBORD, Trois-Rivières 12 juillet 1854.

Dissolution de Société.

LA Société qui a existé jusqu'à ce jour sous les noms de LASSALLE et FRÈRE, a été dissoute de consentement mutuel.

E. ET G. LASSALLE, Trois-Rivières, 17 mai 1854.

AVIS.

TOUTS ceux qui doivent à la ci-devant Société de LASSALLE et FRÈRE, sont priés de venir payer à M. G. LASSALLE, le seul autorisé à régler les affaires et en donner quittance.

G. LASSALLE, Trois-Rivières, 17 mai 1854.

Montres, Horloges et Bijouteries!



A L'ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR.

JOHN WHITEFORD informe ses amis et le public en général qu'il a constamment en mains un assortiment de Montres de Lépine et de Levers et de toute espèce de Bijoux; aussi quelques plumes d'or de premier choix.

Il se répare avec beaucoup de soin les montres bijoux, et il les remet en état de marcher.

Trois-Rivières, 31 août 1853.

A VENDRE.

DES magnifiques JONCS D'OR pur, garantis. Prix de 10s. à 20s. JOHN WHITEFORD, Trois-Rivières, 7 Septembre 1853.

MONTRES MONTRES.

LE soussigné informe respectueusement à tous ceux qui désire avoir une bonne montre, qu'il est prêt à vendre des montres en or et en argent au même prix qu'à New-York.

Et il invite les amateurs de bijoux &c. de venir à la BOULE D'OR, rue Notre-Dame.

Aussi: 150 pendules Américaines, de 7s. 6d. 50. Montres en or de 25 et en montant.

JOHN WHITEFORD, Jr. Trois-Rivières, 3 Mai 1854.

Fabrique de Bijouteries.

LE soussigné désire informer le public en général des Trois-Rivières et de ses environs, qu'il est prêt à fabriquer de la bijouterie en OR, à crédit, ainsi que des ouvrages en chaux—Ayant dans son employé un artisan de première force, venant de Paris.

JOHN WHITEFORD, fils, Trois-Rivières, 24 juin 1854.

A VENDRE.

UN magnifique COFFRE-FORT (Safe) à l'épreuve du feu. S'adresser à JOHN WHITEFORD, fils, Trois-Rivières, 24 juin 1854.

MAISON

BIENVENU & LAFRENYAYE.

PEUT-ÊTRE l'épidémie viendra-t-elle encore cette année pour nous moissonner. Dieu nous en préserve, mais en tout cas, faut-il prendre tous les soins hygiéniques possibles pour lui résister. Il a été reconnu que dans les années 1832, 34 et 49, un grand nombre de personnes ont été emportées par la maladie, faute de s'être vêtues d'une manière convenable et d'avoir fait usage de bons aliments.

L'expérience a rendu les gens plus prudents et plus sages; aussi est-ce plaisir de voir chaque jour une foule d'acheteurs se presser dans le beau magasin de Messieurs BIENVENU et LAFRENYAYE.

Cette maison quoique toute nouvelle encore, a déjà acquis une réputation immense et ce n'est pas sans raison. Si jamais réputation fut méritée, c'est celle-ci. Venez, voyez, et jugez par vous mêmes. Vous y trouverez pour tous les besoins de la vie—Habits de toutes sortes et des mieux adaptés à la saison; et préservatifs contre la maladie. Avec ces habits il n'y a presque pas à craindre le choléra. On en a déjà fait l'expérience.—Marchandises sèches de première qualité.—Articles de Groceries Epicerie choisies. On n'en trouve pas d'autres à la maison BIENVENU et LAFRENYAYE. Ou peut donc les consommer en toute sûreté, vienne la mala-tie ou non.—Les liqueurs spiritueuses, presque toujours fraîches et par conséquent si préjudiciables à la santé, qui prédisposent à la maladie et l'aident, sont de la plus grande pureté au magasin BIENVENU et LAFRENYAYE. Les vins sont exquis, les kypops délicieux.

Encore une fois tout ce qui est à vendre à la maison BIENVENU et LAFRENYAYE est de qualité supérieure. Si vous en doutez, faites une visite. Rue des Forges, en face de l'Hôtel de ville. D'ailleurs il y a toujours foule, c'est la meilleure ensigne qu'il soit possible de désirer. Venez quand en ne serait que pour voir, ou vous recevra avec plaisir.

BIENVENU et LAFRENYAYE, Trois-Rivières, 14 juin 1854.

NOUVEAU MAGASIN.

BIENVENU & LAFRENYAYE.

ONT l'honneur d'avertir leurs amis et le public de la ville et du district des Trois-Rivières, qu'ils ouvriront au commencement de Mai prochain, un magasin dans la première maison en pierres de taille de P. B. DUMOULIN, Écuier, vis-à-vis le marché, et qu'ils auront constamment en mains un assortiment de marchandises sèches et d'Épicerie.

Trois-Rivières, 26 avril 1854.—jc.

Attention.

REMERCE bien ses nombreuses pratiques et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu et prend en même temps l'occasion de leur annoncer qu'il reçoit actuellement ses Marchandises Sèches, Epicerie et L'erronnerie et qu'il vendra toujours à grand marché comme par le passé—il invite MM. les marchands de la campagne de visiter son Établissement. Une déduction libérale leur sera faite. Il aura toujours en main un grand assortiment de Fleur en quarts et en poches, et lard de toute qualité.

Trois-Rivières, 24 mai 1854.

ETUDE DE NOTAIRE.

J. E. DUMOULIN, coin des Rues Notre-Dame et Bonaventure, maison de feu James Burns, Écuier, près de l'Église paroissiale. 16 mai 1854.

NOTARY'S OFFICE.

J. E. DUMOULIN, corner of Notre-Dame and James Burns, Esquire, near the parish Church. 17 mai 1854.

WM. A. J. WHITEFORD,

HORLOGER ET BIJOUTIER. Rue du Platon, près de l'Hotel Américain, RUE DU BORD-DE-L'EAU.

L'honneur d'offrir au public des Trois-Rivières et du District, un superbe et magnifique choix d'articles de goût dans la ligne d'Horloger et Bijoutier, qu'il veut de faire lui-même à Montréal, consistant en: Horloges Américaines, en gros et en détail, Cadran de Bureau, Pendules à Leviers, Montres d'Or, De Levier françaises, boîtiers d'argent, De A patentes, anglaises, De Lépines, De Communes, boîtiers d'argent, Laquets, pour miniature, Jones de Monsieur, pour miniature, Épingles, pour miniature, etc., etc., etc.

—Aussi:— Un magnifique assortiment d'articles de goût dans la ligne de Joaillerie.

— ET — Une quantité de parfumerie de tout genre, ainsi qu'un splendide assortiment de Violons, Accordéons, Boîtes de Musique, etc., etc., etc.

Trois-Rivières, 29 mars 1854. W. A. J. W. invite respectueusement ses amis et le public en général de venir visiter son établissement.

Aux Meres et Nourrices.

LE Trésor des Nourrices et des Meres est le meilleur par excellence et le seul dont doivent se servir les meres pour arrêter les Coliques, les Vents, la Diarrhée (débords), les maux de dents et surtout le manque de sommeil auxquels les enfants sont si sujets.

Sa composition est simple et peut se donner en toute sûreté aux enfants les plus délicats et de l'âge le plus tendre.

— ET — C'est un remède indispensable pour élever de la famille, et à sauvé des milliers d'enfants. Prix 30 sous la bouteille.

Dr. PÉCAUD, seul propriétaire, Montréal. Agents à Québec:—MM. J. Messon et Cie, rue Beaudry, O. Groulx, M. D. 313, rue du Pont, et autres droguistes de la Haute-Ville.

A Québec chez O. Groulx, N° 16, rue la Fabrique, Haute-Ville, et N° 314, rue du Pont St. Roch. A vendre chez L. A. DUBORD Pharmacien rue Notre-Dame.

Trois-Rivières 7 Juin 1854.

Société formée.

LES soussignés informent leurs amis et le public en général qu'ils sont entrés en société sous les noms et raison de Brandy et Boudreau; et qu'ils commenceront à transiger leurs affaires dans les premiers jours de Mai courant, dans la maison de Mme. Facend, coin des rues Notre-Dame et des Forges.

BEAUDRY & BOUDREAU, Trois-Rivières, 3 mai 1854.

Co Partnership.

THE Subscribers beg to notify their friends and the public, that they have entered into Partnership, under the Name and Firm of BEAUDRY & BOUDREAU, and that they will commence business in the beginning of the month of May, in Mrs. Facend's premises, corner of Forges and Notre Dame Streets.

BEAUDRY & BOUDREAU, Three Rivers, May 3rd 1854.

J. N. BUREAU, AVOCAT,

RUE NOTRE-DAME. Trois-Rivières, 30 juillet 1853.

Changement de Domicile. DR. PELISSON, RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS PIERRE DEVEAU, ECUIER. Trois-Rivières 31 Mai 1854.

Compagnie "Equitable" d'Assurance contre le Feu, de Londres. Capital £500,000 Sterling.

DIRECTEURS à MONTREAL. Bureau, Grande Rue St-Jacques, No. 17. WILLIAM LUNN, ECR. JOHN TORRANCE, ECR. JOHN FROTHINGHAM, ECR. ALFRED LAROCQUE, ECR. BENJAMIN HOLMES, ECR.

LE BUREAU assure contre toutes pertes ou dommages causés par le feu, toutes descriptions de Bâti-mens, Moulins et Manufactures, Marchandises, etc.

LE BUREAU D'ASSURANCE "EQUITABLE", au moyen d'une analyse constante de sa propre expérience, de temps à autre, adaptera son tarif à la nature des cas.

Les Assurés sont exempts de risque qu'impose une Assurance Mutuelle et ont droit, d'après les conditions de l'Association, de partager la moitié des profits.

Par une résolution du Bureau de Londres, les Primes sont réduites à Montréal pour payer les pertes et accumuler un fond de £10,000.

Des Agents sont nommés pour tout le Canada. G. B. HOULESTON, Agent pour Trois-Rivières, Et les Paroisses environnantes. Trois-Rivières 24 Mai 1854.

MONARCH Fire and Life Assurance Company of London. ESTABLISHED 1835. CAPITAL £300,000, STERLING. --- SURPLUS FUND---£200,000, STERLING.

THE undersigned local Agent for the above named Assurance Company is prepared to accept FIRE and LIFE RISKS, at as moderate rates of premium as any other safe Company.

Compagnie d'Assurance de Londres, contre le Feu et la Vie. MONARCH. ÉTABLIE EN 1835. CAPITAL £300,000, STERLING. FONDS SURPLUS---£200,000, STERLING.

Le soussigné, Agent local, pour cette compagnie est prêt à accepter des risques contre le feu et la vie, à des taux de primes aussi modérés que pourra le faire aucune autre compagnie.

NOTICE. ALL promissory Notes, Book debts or other claims due to the Estate of the late JOHN ANDERSON or the subscriber, that are not settled before the first of May next will be put into the hands of my Attorney for collection.

FOR SALE. A SECOND-HAND PIANO-FORTE, well toned. Price moderate. Apply to JOHN McLEOD. Three Rivers, 12th April 1854.

AVIS Aux Propriétaires de Steamers, Etc, Etc. LES propriétaires de Bateaux à Vapeur de Quays et Hangars aux Trois-Rivières, au service de l'Honorable Matthew Bell, voudront bien s'adresser au soussigné, agissant comme Agent.

NOTICE To Proprietors of Steamers, &c., &c. PROPRIETORS OF STEAMERS and other CRAFT, wishing to secure WHARFAGE and STORAGE at Three Rivers, at the commodious Wharf formerly the property of the late Honorable Matthew Bell, will please address the undersigned, who acts as agent for the same.

A Vendre. UN magnifique TERRAIN de 57 pieds de front sur la rue Notre-Dame, et de 100 pieds de front sur la rue St-Philippe, et sur lequel on peut facilement bâtir six maisons avec les dépendances.

Wm. McDougall, ADVOCATE. BUREAU, à l'encoignure des rues Notre-Dame et Alexandre, dans la maison neuve de Henri Lor, Ecr. Trois-Rivières, 25 janvier 1854.

Wm. McDougall, AVOCAT. BUREAU, à l'encoignure des rues Notre-Dame et Alexandre, dans la maison neuve de Henri Lor, Ecr. Trois-Rivières, 25 janvier 1854.

SOUVENEZ-VOUS DE LA BOULE D'OR. Si vous voulez acheter une bonne Montre ou Horloge, A BON MARCHÉ. JOHN WHITEFORD, Fils. Trois-Rivières, 18 janvier 1854.

A Vendre. UN FOURNEAU A CHAUD, situé à l'extrémité Est de la Rue des Fourneaux, avec en outre un terrain assez spacieux. Pour les conditions, s'adresser à J. N. BUREAU. Trois-Rivières, 15 Mars 1854.

Nouvel Etablissement MARCHANDISES NOUVELLES!!!

LES soussignés prennent la liberté d'annoncer aux citoyens des Trois-Rivières et des environs, qu'ils ont ouvert un MAGASIN sur la Rue du Fleuve, porte voisine de l'HOTEL BERNARD, où ils auront constamment en magasin un assortiment de Quincaileries, Epicerie, Provisions, Marchandises-Sèches et Hardes Faites, Etc., Etc., Etc.

L'assortiment se compose aussi d'Outils de Menuisiers et Charpentiers et en Fournitures de Maisons, tels que: Serrures à mortaise, Serrures d'armoire, Poignées de porte, Cloches pour portes avec garnitures, Pentures, Vis à bois, Vis à établi, Verrous, Targettes, Crochets de toutes sortes, Anneaux pour rideaux et miroirs, Couteaux de table, de poche, à cordonniers et boucherie, Couteaux grandes et petites, Cadenas, Serrures de coffre, Ciseaux, Verloppes, Rabots, Tarières et manche de Tarières, Virbrequins, Mèches, Vrilles, Ciseaux à mortaises, Ciseaux à parer, Gouges, Compas, Fines, Niveauux, Epures de fer et d'acier, Truelles pour maçons et plâtriers, Limes, Tiers-points, Tourne-Vis, Alènes et manches, Marteaux à Vis à patente, Haches à bœcher et à décar, Coignée, Cartes à laine, Cartes pour les cheveux et Broses, Etrilles, Têtes de Rouets à patente, Erminettes, Chanteplures d'étain, Balances, Moulins à café, Fieilles, Lignes, Cloux, Brochettes, Pieds de Roi, Papier à enveloppe, papier sablé, etc., etc., etc.

ÉPICERIES et PROVISIONS, un assortiment général pour le Chantiers et l'usage des Familles. HARDES FAITES. Redingottes, Blouses, Surtouts, Capots, Pantalons et Vestes. Chemises de flanelle Bleue et Rouge. Marchandises-Sèches et d'Étape, Etoffe américaine et du pays, etc., etc., etc.

C. W. SAUNDERS, et Cie. Trois-Rivières, 28 sept. 1853.

Sucre, Sucre. A VENDRE par les soussignés, un lot considérable de CASSONADE brillante, en Boucaut, Quital et à la livre. C. W. SAUNDERS, et Cie. Trois-Rivières, 24 mai 1854.

MAISON Britannique et Américaine. Ci-devant Keenan, Quai Molson, TROIS-RIVIÈRES.

LES soussignés ayant loué l'Etablissement ci-dessus, L'informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir et à accommoder des voyageurs et autres, aux conditions les plus raisonnables. Il feront leur possible, par une attention assidue, pour mériter une partie du patronage public.

Leur table sera toujours fournie avec variété, du meilleur que produisent les marchés. LA BARRE: Les Vins et autres Liqueurs de leur Barre seront de la meilleure qualité. FARMER & FOGG. Trois-Rivières, 1 Mars 1854.

Le Journal de Québec, le Chronicle, le Montreal Herald et le Pays, voudront bien insérer cette annonce pendant deux semaines.—Et expédier leur journal comme abonné à F. ET F.

BRITISH & AMERICAN HOUSE. Late Keenan's, Molson's Wharf, THREE RIVERS.

THE undersigned having leased the above premises, most respectfully inform their friends and the public in general that they are now fully prepared to accommodate travellers on the most reasonable terms; and they will always endeavor by most courteous attention, to merit a portion of the patronage of the travelling public.

THE TABLE: Their Tables will always be furnished with a variety and the best the market can afford. THE BAR: The Bar is supplied with Wines and Liquors of the best brands. FARMER & FOGG. Three Rivers, 1st March 1854.

Le Quebec Chronicle, Journal de Québec, Montreal Herald and Pays, will please copy this advertisement for 2 weeks, and forward their paper as subscriber. F. & F.

DR. DAVID MARVIN, un célèbre praticien de New-York, a déclaré publiquement, qu'une bouteille de Vin de la Forêt d'Halsey contenait plus de vertu qu'une cinquantaine de bouteilles de Salsepareille. M. S. S. Lampton et cie., une des Pharmacies les plus respectables de Syracuse, expriment dans une lettre "D'après ce que nous connaissons et entendons dire du Vin de la Forêt d'Halsey, il est un excellent remède, et deviendra indubitablement le premier remède du jour."

Le Vin de la Forêt est contenu dans de grands flacons carrés, avec le nom du Dr Halsey soufflé dans le verre; si la bouteille ou 6 bouteilles pour \$5. Pilules couvertes de gomme, 50 sous par boîte. Les agents sont autorisés à vendre en gros aussi bien qu'en détail aux mêmes conditions que le propriétaire, No 161 rue Duane coin de Hudson, New-York.

A vendre à la Pharmacie des Trois-Rivières, rue Notre-Dame. L. A. DUBORD, seul Agent. Rivière-du-Loup, dist. des Trois-Rivières, Louis Baribeau. 8 juillet 1854.

Chemin de Fer de la Rive Nord. A VIS est par le présent donné que John McDougall, Ecr., un des Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, résidant en la Ville des Trois-Rivières, est autorisé à recevoir le montant des versements requis sur les actions de la dite Compagnie possédées par des actionnaires demeurant dans le District des Trois-Rivières, et à en donner reçu. HECTOR L. LANGEVIN, Secrétaire et Trésorier. Québec, 5 octobre 1853.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

PROMISSORY NOTE FORMS.

GRAND REMÈDE ANGLAIS Le Remède le plus important du monde pour le Printemps et l'Été.

Le Vin de Forêt DU DOCTEUR HALSEY. Patrons par la noblesse et la faculté d'Angleterre, et considéré le remède le plus extraordinaire du monde.

LES médecines contenant de la Mélasse ou de la Licorice, comme les Salsepareilles tant vantés, demandent l'usage d'une quantité de liasons, pour opérer le moindre changement dans notre santé. Le Vin de la Forêt est un tout autre article. Ce remède ne contient aucune espèce de sirop pour lui donner de la consistance, mais acquiert ces excellentes qualités et ses grands pouvoirs médicaux des plantes végétales dont il est composé. Le Vin de la Forêt est combiné des vertus de CRISIER SAUVAGE, DANDELION, YELLO DOCK, SALSEPAREILLE!

Sa grande concentration le rend un des remèdes les plus efficaces maintenant en usage. Souvent moins qu'une bouteille rend fort et vigoureux le patient le plus faible, malade et débile. La constitution et la santé s'améliorent à chaque dose. Le Vin de la Forêt est recommandé en termes les plus forts pour toutes les maladies de

FOIE, de ROGNOIS, d'ESTOMAC, de NERFS, d'AFFECTIONS BILIEUSES, HYDROPISE, DYSPÉPSIE, PERTE D'APPÉTIT, JAUNICE, MALADIES DE FEMMES, SCROFULES et TOUTES LES DESORDRES PROVENANT de MAUVAIS SANG et IRREGULARITÉ DANS LE SYSTÈME.

SAUVÉ DE LA MORT!!! Témoignage de M. Nathan Matthews, citoyen riche et respectable de Newark, N. J. Dr. G. W. HALSEY:—Je suis persuadé que votre Vin et vos Pilules m'ont sauvé la vie. J'étais au lit de la mort, quand j'ai commencé à en prendre pour le Hé-morroïdes, l'Hydropisie et l'Asthme. Ma famille avait perdu tout espoir mes médecins m'avaient prononcé incurable. Dans cette horrible position on m'a procuré votre Vin et vos Pilules, et avant que j'eus fini la première bouteille de Vin et la boîte de pilules, j'ai senti beaucoup de soulagement; mon corps et mes membres, qui étaient beaucoup enflés, avaient visiblement diminué. L'espoir commença à revivre, et après avoir continué pendant près d'un mois, les Hé-morroïdes et l'As-thme sont complètement guéris. L'Hydropisie qui me tenait en danger de mourir, avait aussi presque disparu. J'ai continué l'usage de vos médecines jusqu'à présent et je n'ai jamais joui d'une meilleure santé, quoique j'ai au-delà de soixante ans. Votre, etc., etc. N. MATTHEWS. Newark, N. J., 19 déc. 1847.

GUÉRISON D'UNE MALADIE DE FOIE DE DIX ANNÉES DE DURÉE. DR. HALSEY:—Cher Monsieur,—Ayant fait usage de votre vin et de vos pilules pour la guérison d'une maladie de foie, dont les horribles souffrances m'assiégeaient depuis au-delà de dix années; ayant suivi de près les directions qui accompagnent vos médecines, ma santé est parfaitement rétablie, malgré que j'ai été prononcé, par tous mes amis, incurable. Avant de faire usage de votre vin et vos pilules, j'ai eu recours au meilleur traitement médical, qui n'a fait que me mettre bien pire. Plusieurs de mes amis avaient perdu tout espoir et ont essayé de me persuader de ne point faire usage de remèdes annoncés dans les journaux; et je ne doute nullement qu'il y ait des centaines qui sont dissuadés de faire usage de votre excellente médecine, en conséquence de l'inefficacité et la déception de médecines émanées et annoncées par des hommes sans principes. Mais, il est malheureux que la déception mise en pratique par d'autres, soit la cause que ceux qui souffrent de maux quelconques, ne veulent faire l'essai de vos excellents remèdes. Humainement parlant ils m'ont sauvé la vie; quand j'ai commencé à en faire usage, j'étais dans une affreuse condition, mais j'ai senti leurs bons effets en moins de trois jours, et dans l'espace de six semaines, à la grande surprise de tous mes amis, j'étais entièrement guéri, et j'avais augmenté en poids de 15 livres pesant, ayant pris une seule boîte de pilules et deux bouteilles de votre vin. Dieu veuille que tous ceux qui souffrent prennent avantage des mêmes remèdes. Votre, etc., etc. JAMES WILSON.

MAUX DE NERFS. Sont les maladies mentales aussi bien que du corps, proviennent généralement de troubles et d'affliction, et sont plus communs chez les personnes de constitution délicate et esprits impressionnables. Esprit sombre, mélancolie, cauchemars, panique provenant des moindres causes, tels sont les compagnons ordinaires des affections nerveuses. Les Pilules et le Vin de la Forêt sont un remède infallible dans ces cas là. Extrait d'une lettre de M. Joseph C. Paulding, datée Dr. G. W. HALSEY: Philadelphia, 7 sept. 1848. Cher monsieur, votre Vin de la Forêt et vos Pilules ont guéri mon épouse d'une affreuse maladie de nerfs, dont elle était affligée depuis plusieurs années. Son corps était presque entièrement ruiné. Son sommeil était fréquemment troublé par des rêves effrayants, elle s'élevait très affaiblie et toute en transpiration, s'imaginant que quelque chose terrible allait l'atteindre. Au moyen de quatre bouteilles de Vin et d'une boîte de Pilules elle a recouvré sa santé. Elle jouit de la société autant que jamais.

PHARMACIE CANADIENNE, 86, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. LES soussignés ont constamment en mains, en GROS et en DÉTAIL, des Drogues, médecines, médicaments à poteries, produits chimiques, parfums, bois de Senteurs, etc.

Sirops de Tempérance, tel que le sirop de Citron, de Guaiacum, Salsaparille, Orange, d'Argent, de Vanille, de Faires, de Framboises, etc. A vendre au gallon ou à la douzaine. C. VANFELSON, et cie. Pharmaciens Chimistes Montréal.

Colle liqvide à Patente!!! Cette célèbre colle est connue depuis longtemps en Angleterre et à Montréal, elle est propre à coller le verre, la faïence, la porcelaine, le bois, etc. — AUSSI: — Contre pour le mal de dents guérissant les douleurs dans quelque seconde et ne contenant rien d'injurieux. — AUSSI: — Pâte dentifrice d'Iris, une des meilleures préparations pour nettoyer les dents et les blanchir, ainsi elle renforce les gencives. — AUSSI: — Le célèbre Katharion de Lyon pour les cheveux. Toutes ses préparations se sont à vendre en gros et en détail par C. VanFelson et cie Pharmaciens, 86, Rue Notre-Dame, Montréal et par notre agent M. H. Craig aux Trois-Rivières. 8 Juin 1853.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE Britannique Américaine. DU CANADA. Etabli pour le soulagement mutuel de ses membres, pendant la maladie, l'infirmité ou la vieillesse.

BUREAU GÉNÉRAL A MONTREAL. Son Honneur le Maître Président. J. H. PHILLIPS, Ecr., Sect. et Gérant en chef. DIRECTEURS: WOL. NELSON, ECR. M.D. H. T. STRONG, ECR. HON. CHAS. WILSON, A. A. DONION, ECR. G. BROWNE, ECR. J. H. PHILLIPS, ECR. O. LEBLANC, ECR. M.P.P. J. DOUTRE, ECR. J. G. BÉBÉ, ECR. M.D. Les Drs. SUTHERLAND, HOWARD et BIBAUD, Médecins. M.M. BADGELEY et ABBOTT, Procureurs. THOS. R. BROWNE, A. B., Ecr., Agent général.

BUREAU LOCAL DE DIRECTION, A TROIS-RIVIÈRES. P. B. DEMOULIN, ECR. M. P. P. A. POLETTE, ECR. M. P. P. JOHN McDUGALL, ECR. M. P. P. G. BADEAU, ECR. M. D. Y. GAGNEY, ECR. N. P. Ed. BARNARD, ECR. Le Dr. G. BADEAU, Médecin. M. JAS. McDOUGALL, Secrétaire-Local.

PAIEMENT ANNUEL RESURANT pendant la maladie, ou durant un Incapacité de Travail, les sommes suivantes chaque semaine:

Table with 5 columns: Bénéfice par sem. (10 s. d., 15 s. d., 20 s. d., 25 s. d., 30 s. d.) and Paiement annuel (10 0, 15 0, 20 0, 25 0, 30 0).

Le public est respectueusement invité à se rendre au Bureau, aux Trois-Rivières prendre une copie du *Montreal Monthly* (gratuitement), journal grand et élégant, publié par la Société, contenant le Prospectus, la Constitution et les Réglemens, et toutes informations relatives à la Société Bienveillante Britannique Américaine. JAS. McDOUGALL. Trois-Rivières, 3 mai 1854.

WILLIAM R. ADAIR, magasin de Bottes, Souliers, &c. COIN DES RUES NOTRE-DAME ET DES FORGES. TROIS-RIVIÈRES. UNE grande variété de Souliers, de cuir, à patente, à la Jenny Lind, Prunelle, Satin, Kid, pour les Dames et Demoiselles, Souliers de toutes sortes pour les enfants, Bottes de cuir pour les Messieurs, de cuir à patente, etc., etc.

Fournitures pour les Condoriers de toutes sortes: Veau Français, Anglais, Américain; Cuir à patente de veau et loup-marin; Cuir de Vache de toutes espèces; Cuir à semelle, Cuir à Harnois, Cuir Canadien, avec beaucoup d'autres articles que l'on pourra se procurer à ce magasin à des prix bien modérés. Toujours en main un bon assortiment de Souliers et Bottes pour grosses ouvrages tel que pour les hommes employés dans les chantiers du St-Maurice. Pour de l'Argent comptant seulement. 8 juin 1853.

O. DEPINCIER, MAROCHIN-TAILLEUR, Coin des rues Notre-Dame et St-Gabriel. MONTREAL. A TOUJOURS en main un assortiment choisi de Draps Casimirs, Tweeds, Etoffes pour les vestes qu'il emploie à ordre dans le goût le plus récent et le plus élégant, à bon marché. — AUSSI: — Un assortiment général de Hardes faites. Montréal, 25 mai 1852.

PHARMACIE CANADIENNE, 86, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. LES soussignés ont constamment en mains, en GROS et en DÉTAIL, des Drogues, médecines, médicaments à poteries, produits chimiques, parfums, bois de Senteurs, etc.

Sirops de Tempérance, tel que le sirop de Citron, de Guaiacum, Salsaparille, Orange, d'Argent, de Vanille, de Faires, de Framboises, etc. A vendre au gallon ou à la douzaine. C. VANFELSON, et cie. Pharmaciens Chimistes Montréal.

Colle liqvide à Patente!!! Cette célèbre colle est connue depuis longtemps en Angleterre et à Montréal, elle est propre à coller le verre, la faïence, la porcelaine, le bois, etc. — AUSSI: — Contre pour le mal de dents guérissant les douleurs dans quelque seconde et ne contenant rien d'injurieux. — AUSSI: — Pâte dentifrice d'Iris, une des meilleures préparations pour nettoyer les dents et les blanchir, ainsi elle renforce les gencives. — AUSSI: — Le célèbre Katharion de Lyon pour les cheveux. Toutes ses préparations se sont à vendre en gros et en détail par C. VanFelson et cie Pharmaciens, 86, Rue Notre-Dame, Montréal et par notre agent M. H. Craig aux Trois-Rivières. 8 Juin 1853.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à un bureau.

Mineral Waters. FRESH from the Springs,—always on hand and for sale by the Subscriber. A. CRAIK. Three Rivers, 26th April 1854.

Eaux Minérales. LE Soussigné aura toujours en dépôt et constamment à vendre, des eaux fraîches des Sources. A. CRAIK. Trois-Rivières, 26 avril 1854.

AVIS. TOUTES personnes enlétées envers la succession de feu dame H. B. Hughes, en son vivant de cette ville, sont requises de payer entre les mains du soussigné et de les ayant des réclamations contre icelle succession, de les présenter. J. E. DUMOULIN, Tuteur des enfants mineurs. Trois-Rivières, 26 avril 1854.

AVIS. THOMAS ETIENNE ROY, Ecr., Agent Général de Journaux etc., H. 8, Rue St-Joachim, Haute Ville, Québec, est nommé Agent de l'Ere Nouvelle pour Québec, son district et est dûment autorisé à recevoir des annonces et des abonnements aux veaux repris par notre Journal ses reçus seront regardés comme paiements. Québec, 4 Janvier 1854.

Etude de Notaire. LE Soussigné a établi son bureau dans la "Rue des Forges", en face de "l'Hôtel de ville", maison de P. B. Dumoulin Ecr. Maire, et partie du magasin occupé par M. Stubbis, libraire et relieur.—Il sollicite une part du patronage public; il ne négligera rien pour la mériter. E. L'ECUYER, N. P. Trois Rivières, 10 Mai 1854.

On a Besoin. D'UN Inspecteur. S'adresser par écrit au soussigné Secrétaire Trésorier de la Municipalité. Wm. McDUGALL. Trois Rivières, 24 Mai 1854.

AVIS. LE soussigné venant d'établir un bureau d'agence dans la ville de Montréal prend la liberté d'informer le public qu'il se chargera de toute espèce de commissions que l'on voudra bien lui confier, il peut assurer qu'il ne négligera rien pour exécuter tous ordres avec la plus consciencieuse ponctualité, à la plus grande satisfaction de ses commettants et aux conditions les plus libérales possibles.

On pourra le commissionner pour ventes et achats de tout genre, spécialement des grains, pour exportations, importations et transactions commerciales dans l'importe quelle branche; recouvrement de toutes recettes et créances, etc., etc. Les nombreuses relations et correspondances qu'il entretient avec les divers commerçants des Etats-Unis, qui économiseront le temps et trouveront leur avantage à s'adresser directement à son bureau lorsqu'il voudront frapper ce pays, le mettront à même de contribuer beaucoup à l'écoulement avantageux et rapide de nos produits, et il prendra des mesures telles que tous les paiements seront remis à ceux qui négocieront par son intermédiaire. Il se mettra au courant de toutes les occasions propres et suivra régulièrement le cours des écus qui se feront dans la ville de Montréal, et il fera en sorte qu'il pourra fournir toutes les garanties à ceux de ses commettants qui voudront bien le charger d'y enclêcher et d'y acheter quoi que ce soit à leur compte. Pour les détails particuliers et conditions s'adresser au bureau d'agence, Montréal Rue Ste-Thérèse N. P. 15. C. A. ROCHON.

FONDERIE. LE Soussigné à l'honneur d'informer le Public qu'il a ouvert un établissement dans la ligne ci-dessus dans la rue St-Philippe entre les deux marchés. Il espère mériter l'encouragement du public par son attention et sa ponctualité. Ouvrages en fonte, etc., exécutés avec goût et promptitude, et aux prix les plus modérés. Commandes reçues par M. Charles Louthood, marchand, rue du Platon. PIERRE MAILLOUX.

Nouvellement reçu et à vendre par les soussignés. UN ASSORTIMENT COMPLET D'OUTILS DE MENUISIERS ET CHARPENTIERS, ET FOURNITURE DE MAISONS. HARDES FAITES. Un assortiment splendide de Blouses, Surtouts, Habits de Chasse, Pantalons, Vestes. Aussi, Collets pour Messieurs et Chemise de Coton et de fantaisie avec devant en Toile. CHAPEAUX! CHAPEAUX! Un assortiment varié de Chapeaux de Soie, Kossuth, Lady Franklin de Pelmiers, &c., &c., &c. CHAUSSURES. Un superbe lot de Bottes fines pour Messieurs. ÉPICERIES. Un assortiment Général. DIVERS. Pelles de fer, Grattes, Rateaux à Jardin et Grattes à do. Cuvres, Sceaux, Papiers, Sel de Table et à Bouffe, Bâtons, Moulins à Bouffe, Pommes Sèches, Farine de Riz, Chocolat, Faisine, Coco préparé, Roma, Empoie de Blé d'Inde, etc., etc., etc. MELASSE et SYROP des Isles, en Torques et en Barrique, d'une qualité supérieure et à vendre à bas prix. C. W. SAUNDERS & Cie. Trois-Rivières, 24 mai 1854.